

Vos nom et prénom
Fonction
Adresse professionnelle

M. Paul-André Colombani
Député de la Corse-du-Sud
(2e circonscription)

Assemblée nationale
126 Rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

Paul-Andre.Colombani@assemblee-nationale.fr

Date

Monsieur le député,

En tant que personnel de l'éducation nationale, je subis depuis des dizaines d'années une **stagnation de mon salaire** et **l'effondrement continu de mon pouvoir d'achat**.

J'ai été exclu(e) de toutes les mesures prises en faveur de **la réduction du temps de travail**.

Mes conditions de travail ne cessent à leur tour de se dégrader sans la moindre perspective d'amélioration.

Je ne bénéficie pas d'une **médecine du travail digne de ce nom**.

Et comme si cela ne suffisait pas, je dois également subir depuis le 1^{er} janvier 2018 **l'application d'un délai de carence** lors de congés maladie ordinaire alors que les effets d'une mesure déjà si discutable en son principe sont neutralisés partout ailleurs, que ce soit par la prise en charge des jours de carence par l'employeur ou d'autres organismes, ou bien par le contournement des jours de carence grâce au dépôt de jours de RTT pour couvrir des arrêts de travail pour raison de santé en évitant d'être mis en « arrêt maladie ».

L'insuffisance de mon traitement par rapport au coût exorbitant des loyers et de la vie ne me permet pas en l'état actuel de supporter l'application d'un jour de carence : je me rends donc au travail même en étant malade, ce qui semble réjouir les pouvoirs publics qui se flattent de faire baisser le nombre de congés maladie mais ce qui aggrave mon état de santé, augmente ma fatigue et creuse mon désespoir. Sans parler du fait que ce faisant, je deviens contagieux pour mes collègues et mes élèves. Il n'est donc même pas certain que pour la sécurité sociale, m'empêcher de prendre quatre jours d'arrêt de travail pour me soigner correctement soit une bonne affaire d'un point de vue comptable.

Mais le pire, Monsieur le député, c'est que la plupart du temps, je tombe malade justement à cause de mon travail, étant en permanence exposé(e), dans des espaces confinés et parfois mal chauffés, aux virus dont les élèves sont porteurs tour à tour. Comment mon employeur peut-il froidement envisager de me faire payer le fait que je tombe malade en exerçant la mission dont il me charge ? Et comment vous-même pourriez-vous consentir, dans le cadre de l'examen du PLF 2025, à faire passer le nombre de jour de carence de un à trois, ainsi qu'à

.../...

me priver de 10% de mon traitement, simplement parce que je suis cloué(e) au lit par une affection virale qui m'a été transmise par tel ou tel de mes élèves ? Est-ce juste ? Est-ce équitable ? Est-ce sensé ?

Lors de l'épidémie de covid, il a été admis, car c'est une évidence, qu'on ne pouvait pas décemment appliquer aux personnels de l'éducation un jour de carence en cas de contamination tout en leur demandant de ne pas venir travailler en étant positif pour ne pas faire circuler le virus. Or il en va exactement de même pour la majorité des arrêts pour raison de santé dont la durée n'excède pas une semaine, voire quatre jours, dans l'Éducation nationale. Et vous le savez très bien, comme vous savez aussi qu'il est profondément insultant de recourir au terme « absentéisme », qui désigne le fait d'être absent de façon régulière et sans motif valable, pour désigner une absence ponctuelle et imprévisible faisant suite à un arrêt de travail prescrit par un médecin.

Monsieur le député, vous allez voter le PLF 2025 et allez devoir vous prononcer sur l'amendement du Gouvernement portant le nombre de jour de carence à trois dans la fonction publique : je serai très attentif à votre position et en tirerai toutes les conséquences le moment venu.

Je compte sur vous pour refuser cet amendement et vous demande également de déposer et défendre un amendement permettant de prendre en compte ma situation et les risques auxquels je suis exposé(e) de par mes fonctions en tant que personnel de l'éducation nationale, risques qui concernent aussi bien les maladies liées aux virus qui circulent en permanence dans les locaux scolaires que le stress causé par des réformes catastrophiques et se succédant à un rythme effréné qui augmentent considérablement ma charge de travail, sans parler de la tension et de la fatigue engendrées par les incivilités et la violence d'un nombre croissant d'élèves ou de leur famille.

Il est temps que la Nation, dont vous êtes un représentant, cesse de se contenter de rendre hommage à ses serviteurs devant leur cercueil, et qu'elle se préoccupe d'abord de les protéger et de ne pas les maltraiter pendant qu'ils sont encore en vie et exercent leur mission d'utilité publique.

La réponse que vous apporterez aux demandes raisonnables que j'ai l'honneur de vous communiquer donnera la mesure de votre considération pour les personnels de l'Éducation nationale et du respect que la République est encore capable de témoigner envers sa plus noble institution, l'École, et ceux qui la soutiennent à bout de bras.

Signature